

AVIS DE CONSULTATION – APPEL A CANDIDATURE

Département de publication : 66

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LA CONSULTATION

Nom et adresse officiels de l'organisme :

REGIE MUNICIPALE CAMPING LE ROUSSILLONNAIS – boulevard de la Mer – 66700 ARGELES SUR MER

Renseignements d'ordre administratif et technique

Monsieur Vincent DELBOSC

Responsable du camping Municipal Le Roussillonnais

Boulevard de la Mer

66700 ARGELES SUR MER

Email : v.delbosc@ville-argelessurmer.fr

OBJET DU MARCHÉ

La régie municipale du camping Le Roussillonnais lance un appel à candidatures pour l'exploitation des lots suivants :

- Lot N°1 : Bar, glacier, coin sucré, salle de jeux
- Lot N°2 : Boulangerie / Pâtisserie
- Lot N°3 : Restaurant, snack, pizzeria
- Lot N°4 : Epicerie, boucherie, Bazar

Les locaux sont situés dans le centre commercial du camping municipal, le conventionnement de bail précaire est passé pour 3 saisons estivales (30 mois - soumis à la décision de la direction du camping municipal) commençant à courir le 1^{er} avril 2018 jusqu'au 4 octobre 2020.

CONDITIONS RELATIVES A LA CANDIDATURE

Appel à candidature :

Le cahier des charges est à retirer au camping Municipal Le Roussillonnais à partir du lundi 19 février et, ce, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h.

- ou par mail à v.delbosc@ville-argelessurmer.fr

Afin de justifier de leur statut de commerçant (ou entrepreneur), les candidats devront présenter à minima les éléments suivants :

- Une immatriculation au RCS ou des métiers et/ou un extrait de KBIS
- Les statuts de la société
- Une attestation d'assurance d'exploitant en bonne et due forme
- Références du candidat en matière de gestion et de réalisation d'activités similaires
- Description détaillée de l'entreprise notamment les moyens matériel, humain, organisation générale pour répondre à la présente consultation
- Une proposition concrète de mise en œuvre pour la saison au camping : produits proposés, grille tarifaire, menus, esprit du commerce, décoration

CONDITIONS RELATIVES A L'OFFRE

L'enveloppe contenant l'offre devra être retournée au camping Municipal Le Roussillonnais **avant le 20 mars 2018 à 12 H** et contiendra les pièces suivantes :

- Le cahier des charges signé et approuvé
- l'offre de redevance saisonnière du candidat
- Un mémoire technique fondé sur l'adéquation avec le cahier des charges expliquant notamment :
 - . Le descriptif du projet que le candidat se propose de mettre en œuvre pour répondre à toutes les possibilités ouvertes par le cahier des charges
 - . La qualité et probité commerciale des prestations proposées par le candidat (carte type des menus, achalandages, services fournis...)